

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, on m'a averti que l'honorable député ou un membre de son parti me poserait une question de cette nature, cet après-midi. En conséquence, j'ai préparé une réponse que je communiquerai à la Chambre.

J'ai pris connaissance de la communication transmise par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement du Royaume-Uni au sujet d'une conférence sur les réfugiés, et dont le texte a été remis aux journaux, hier soir, à Washington. On en a montré une copie à la Légation canadienne à Washington hier après-midi. On m'a informé que ce document communiqué par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'ambassadeur britannique à Washington, le 25 février, prenait la forme d'une note préliminaire, qui dans le cours ordinaire des événements, n'aurait pas été publiée sans autres communications entre les gouvernements intéressés.

Le gouvernement du Royaume-Uni, qui a pris l'initiative en vue de déterminer quelles autres mesures les gouvernements des Nations Unies pourraient prendre de concert afin de secourir les réfugiés venant des territoires occupés par l'Axe, a communiqué avec le gouvernement canadien à ce sujet. Nous avons étudié quelques projets mis de l'avant par le gouvernement du Royaume-Uni et, en temps et lieu, nous examinerons avec plaisir toute suggestion que le gouvernement des Etats-Unis pourra faire en vue d'apporter une solution à ce grave et angoissant problème.

[Plus tard:]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me dois d'ajouter une explication et une excuse. En répondant à mon honorable ami, le chef de la fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell), j'ai annoncé qu'avis m'avait été donné qu'une question semblable serait posée cette après-midi et que je l'attendais d'un membre de son groupe. L'honorable député qui a eu l'obligeance de me communiquer l'avis de son intention de poser cette question est celui de Vancouver-Sud (M. Green). Je tiens donc à ce qu'il reçoive tout le crédit de la réponse qui a été fournie.

M. COLDWELL: J'ai craint pour un moment qu'on ait manqué à la collaboration habituelle dans notre parti.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. BRUCE

ALLUSION AUX OBSERVATIONS DU PREMIER MINISTRE, LE 3 MARS, AU SUJET DE L'ORDRE DU JOUR.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'ai voulu hier poser une question au premier ministre, mais à peine avais-je

[M. Coldwell.]

commencé mon exposé que celui-ci m'a interrompu. Le bruit qui a suivi cette interruption m'a empêché de saisir les paroles du premier ministre, que je trouve aujourd'hui au compte rendu. Je cite:

Mon honorable ami ne m'a pas donné avis de cette question. S'il désire se faire de la publicité, cela le regarde...

Je soutiens que ces paroles sont blessantes et qu'elles imputent un motif. Le cas est prévu à l'article 41 du Règlement qui stipule que:

Nul député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ni d'aucun autre membre de la famille royale...

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. BRUCE: Je voulais donner la citation au complet. Je puis peut-être passer immédiatement aux mots qui nous intéressent puisque cette lecture semble incommoder certains de mes honorables amis d'en face. Voici:

Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Le commentaire 297 déclare qu'il est contraire au Règlement d'imputer des motifs répréhensibles à un honorable député. Je demande donc au premier ministre de retirer ses paroles.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): M. l'Orateur, je dirai à l'honorable député que, lorsqu'il a pris la parole hier, j'ai songé qu'il avait été, pour quelques années, le représentant de Sa Majesté le Roi dans la province d'Ontario et j'ai été surpris qu'un homme habitué pendant des années à la courtoisie inhérente à un poste si distingué, ait fait une telle tentative hier. Si j'ai offensé l'honorable député en quoi que ce soit, je le regrette et si j'ai prononcé quelque parole antiparlementaire, je suis disposé à la retirer. J'ai dit tout simplement ce qui m'est venu à l'esprit à ce moment.

L'hon. M. BRUCE: Je désire ajouter que je ne voulais être discourtois ni envers le premier ministre ni envers quelque autre membre de la Chambre. Cet article a paru dans tous les journaux du Canada avant-hier et je croyais qu'il était bien connu. Je songeais que le premier ministre pouvait l'avoir lu lui-même. Il semblerait que j'avais raison de croire qu'il en avait pris connaissance, car il m'a interrompu dès les premiers mots. Il devait donc savoir ce qui venait ensuite.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, je le savais et je n'ignorais pas que l'honorable député lisait l'article à dessein. Mais je savais également, et j'estimais qu'il devait s'en rendre compte, que l'article mentionnait des choses révélées au cours d'une conversation confidentielle à laquelle je n'avais pas